



CHARTRE DES BONNES PRATIQUES

en cas de travaux à Craponne et Francheville sur l'ENS du Vallon de l'Yzeron

Milieu naturel d'exception reconnu pour ses richesses écologiques, patrimoniales et paysagères, l'Espace Naturel Sensible (ENS) du Vallon de l'Yzeron accueille de multiples usages récréatifs et de ressourcement. Il est aujourd'hui menacé par la surfréquentation et le changement climatique. Les communes de Francheville et Craponne, associées à la Métropole de Lyon, gèrent cet espace pour le préserver, sensibiliser les usagers et gérer la fréquentation.



Les travaux ont parfois un impact important sur les sentiers, le milieu naturel et la biodiversité. **Cette charte aide les structures en charge de travaux à œuvrer pour la préservation de l'ENS en prenant les engagements ci-dessous.**

UNE ORGANISATION EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES LOCAUX

- En amont des travaux, prendre contact avec les gestionnaires de l'ENS pour organiser la communication autour du chantier et identifier les points de vigilance :
 - risque de diffusion d'ambrosie ou d'autres espèces exotiques envahissantes,
 - zones propices à l'érosion ou particulièrement boueuses : risque de créer des ornières et/ou de dégrader les aménagements existants,
 - présence d'espèces à préserver,
 - présence d'un collecteur d'assainissement le long de l'Yzeron, très soumis à l'érosion et aux casses.



Les gestionnaires de l'ENS peuvent si besoin vous fournir des infos spécifiques au contexte local, des résultats d'inventaires pour vos dossiers réglementaires, des techniques naturelles de remise en état, etc.

- Le cas échéant, anticiper le temps de demande d'autorisation de passage aux propriétaires privés, nombreux sur cet ENS.

REMISE EN ETAT DU SITE APRES TRAVAUX

- Après les travaux, vérifier l'état du site et le remettre dans l'état initial.

Signaler les problèmes éventuels rencontrés sur place.

Réparer les aménagements ou installations endommagés (délimitation de zone de végétalisation, barrage en bois morts, passage à gué, platelage, pas japonais, mobiliers de signalétique...).

Procéder à d'autres actions correctives selon la situation constatée (exemple : reboucher les ornières).



BIODIVERSITE

- Réduire au maximum les emprises de chantier.

Cela permet de limiter l'impact sur les habitats naturels.

- Éviter la détérioration des espaces naturels et de la biodiversité.

Des actions sont mises en place pour préserver les abords des chemins et renaturer certaines zones piétinées et/ou dégradées. C'est un travail de longue haleine qui nécessite l'adhésion de tous les usagers du site.

Si vous rencontrez des difficultés, merci de prendre contact avec les communes pour trouver la solution la moins agressive pour le site.

Pour rappel, toute destruction d'espèce protégée ou de son habitat est formellement interdite par la loi. Aucun rejet illégal ne doit être fait dans le réseau d'eau collectif ou dans le milieu naturel.

- Privilégier la période d'intervention permettant de limiter les impacts néfastes sur le milieu. Contacter la DDT pour vérifier les modalités réglementaires d'intervention.

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

- Privilégier les sentiers principaux.

Faire une reconnaissance du site pour identifier les zones fragiles et les zones de retournement.

Utiliser des engins adaptés à la largeur des sentiers balisés¹ afin de ne pas les élargir, éviter le hors-piste.

Eviter la traversée des cours d'eau avec un engin/véhicule. En cas de passage à gué, attention aux aménagements.

Solliciter un arrêté de circulation/stationnement auprès de la mairie concernée (Craponne et/ou Francheville).



- Partager l'espace et respecter les autres usages.

Même en cas de travaux, les promeneurs doivent pouvoir profiter du lieu. Aménager un passage sécurisé pour les piétons, cyclistes et chevaux le cas échéant.

DÉCHETS

- Anticiper la gestion des déchets.

Organiser et assurer le tri des déchets liés aux travaux, limiter à la source les déchets liés à la logistique.



SENSIBILISATION DES EQUIPES

- Transmettre les points de vigilance particuliers aux équipes terrain.

Bien spécifier aux intervenants de terrain la zone de travaux qui se situe dans l'ENS avec les consignes spécifiques à cette zone².

- Ne pas hésiter à reprendre contact avec les gestionnaires en cas de besoin.

Les communes gestionnaires de l'ENS (Francheville, Craponne) se tiennent à disposition pour d'éventuels compléments d'information.

¹ Ces chemins balisés et officiels sont visibles sur <https://www.vallondelyzeron.fr/carte-interactive/>

² L'emprise de l'ENS figure sur <https://www.vallondelyzeron.fr/carte-interactive/>

CONTACTS

Mairie de Craponne

infomairie@mairie-craponne.fr

Mairie de Francheville

cadredevie@mairie-francheville69.fr



Plus d'infos sur
www.vallondelyzeron.fr

